

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
12/4/16
DOSSIER N°7226**

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SPORTS 2023-2027 : APPEL
A PROJETS 2025

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Lucette CHENIER
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFREY
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Philippe BAYOL
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémie SAUTY à Laurent DAULNY
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SPORTS 2023-2027 : APPEL A PROJETS 2025



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération N° CD2022-12/03/28 du Conseil Départemental en date du 16 décembre 2022 ;

VU la délibération N° CD2025-09/4/30 de la Commission Permanente du Conseil départemental du 25 septembre 2025 ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-12/4/16 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,



- d'attribuer les subventions suivantes aux collectivités ayant déposées des candidatures dans le cadre de l'appel à projets 2025 du « Schéma départemental des sports » - acquisition d'outils de comptage des pratiquants sportifs sur les grands itinéraires ou sur les sites de pratique du département de la Creuse - pour un montant total de **12 627,20 €** :

Collectivités	Positionnement compteur	Subventions attribuées
Communauté de Communes du Pays Dunois	Fresselines – sentier d'interprétation « Dans les pas de Monet » (PR « Incontournable ») / circuit en liaison avec le GRP Val de Creuse (boucle 6) et parcours Terra Aventura « SOS Monet en détresse »	1 056 €
	Crozant – sentier d'interprétation de Crozant (PR « Incontournable ») / circuit en liaison avec le GR 654, GR100 et parcours Terra Aventura de Crozant	1 056 €

Ne prennent pas part au vote :

Mme Hélène FAIVRE, M. Laurent DAULNY, Elus Membres Communauté de Communes du Pays Dunois

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine	Chénérailles – GRP « Boucle cœur de Creuse » / circuit en liaison avec la Grande Traversée VTT de la Creuse et le PR « Patrimoine et Tradition »	2 000 €
	Chard – GRP « Boucle de la Combraille » / circuit en liaison avec le GR 41 – Vallée du Cher	2 000 €

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET (ayant donné pouvoir à M. Patrice MORANCAIS), M. Patrice MORANCAIS, Elus Membres Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche	Chatelus-Malvaleix Tronçon de la Grande Traversée VTT de la Creuse / circuit de la base VTT intercommunale et chemin pédestre	1 628,80 €
	La Cellette - circuit de la base VTT intercommunale et chemins pédestres	1 628,80 €
	Bonnat - circuit de la base VTT	1 628,80 €

	intercommunale	
	Mortroux - circuit de la base VTT intercommunale	1 628,80 €

Ne prennent pas part au vote :

Mme Hélène PILAT (ayant donné pouvoir à M. Guy MARSALEIX), M. Guy MARSALEIX, Elus Membres Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental, Chapitre 65 Article 657358 Fonction 326.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET